

VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE 234

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 3 Juillet 2020 et de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

BAIL DE LOCATION D'UN GARAGE M. STEPHANE MARTIN – 38 RUE VOLTAIRE

Le contrat a pour objet la location d'un garage situé à proximité des locaux de la police Municipale, du théâtre municipal et de l'ancienne mairie.

M. Stéphane MARTIN donne en location à la ville de Carcassonne un garage en rez-de-chaussée situé 38 rue Voltaire à Carcassonne, d'une superficie de 172 m².

La présente location est consentie et acceptée pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2021. Au-delà de son terme, le bail se poursuivra par tacite reconduction sans toutefois excéder une période de 12 ans.

Il s'agit d'une location moyennant un loyer mensuel de 580 € payable à terme échu.

Le loyer sera révisé selon les variations de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par arrêté.

La présente location est consentie à l'usage de garage et de stockage des matériels et équipements nécessaires à leur usage.

Le preneur prendra en charge les fluides (eau, gaz, électricité)

Le présent bail a pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Il convient de procéder à la signature de ce bail.

Carcassonne, le 21 JUL. 2021

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210721-decision21184-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2021

Affichage : 21/07/2021

Le Maire
Gérard LABRAT

